

Non, l'extension de la commune suffit !

- Coût assainissement + augmentation Capacité épuration
- Coût extension réseau électricité avec mise en place d'un transformateur
- Coût extension réseaux gaz + VDI (Tel / Fibre)
- Coût d'une voirie avec les gênes des travaux
- Augmentation des capacités d'accueil (enfants, cantines, établissement scolaire, augmentation personnels de mairie) avec les différents coûts d'entretien et de fonctionnement
- Augmentation de la circulation (trafic)
- Coût de construction des nouvelles infrastructures à la charge de la Mairie et à la communauté de commune
- Où sont les études de sol et les impacts sur les sous-sols (nappes phréatiques, gestion des eaux avec une telle surface d'aménagement et du bétonnage, dixit les remontées régulières et les inondations que certains ont eu ces dernières années, bien que certains documents nous prétendent le contraire ou sont difficilement lisible)
- Coût des collectes de déchets et coût des encombrants... nous avons déjà du mal avec le coût des encombrants...
- Aménagement des stationnements ; c'est déjà le poulain, lors d'événement type brocante, alors avec tout ces logements qui vont se greffer... nous connaissons la nature humaine, la solution de facilité sera de se garer en permanence sur la grande place : résultat des comptes en plus des voitures qui viendront se garer ponctuellement, il y aura ces fameuses voitures qui occuperont les places de stationnement qui ne leurs sont pas destinées, résultat une impossibilité de stationner correctement, les gens iront se garer sur la nationale ...
- Coût de l'aménagement de la grande place avec traitement hydrocarbure du coup... (normes?)
- Suppression des manèges lorsque les férains s'installeraient... gêne du bruit.
- Plainte de manifestations diverses : trop proche des futures habitations, elles ~~sont~~ seront donc trop bruyante ou gênantes

J'en oublie certainement mais c'est déjà pas mal avec tout le bien que je pense

Demande du 28 mars 2019 8^h45 - 11^h45

PREMIÈRE JOURNÉE

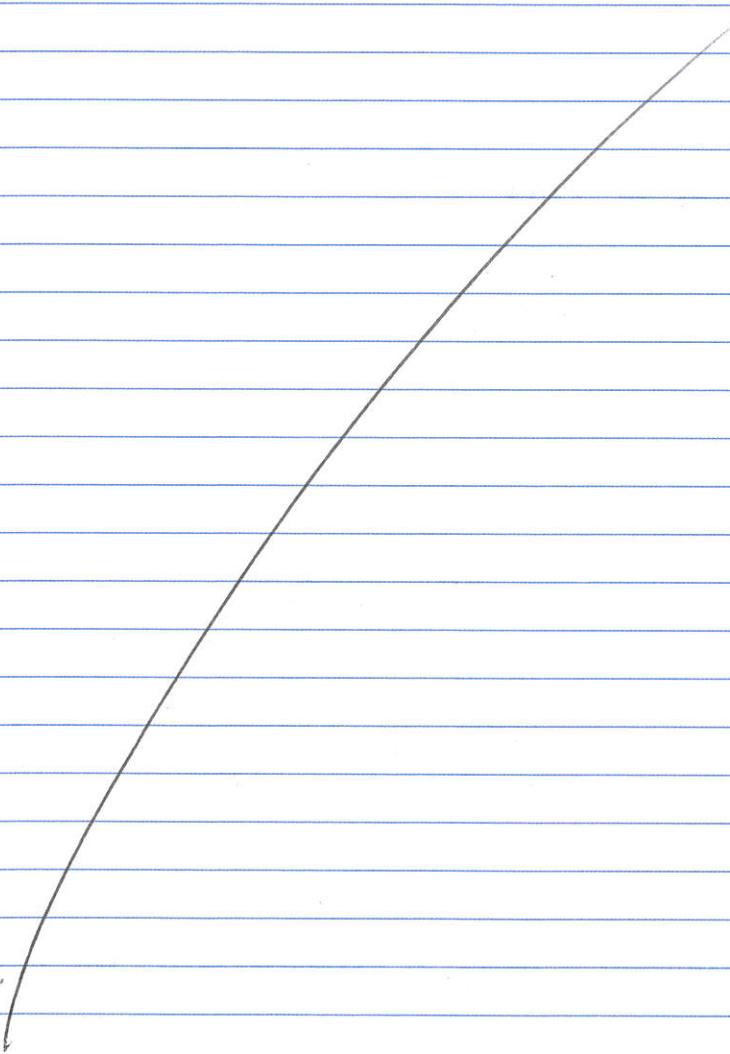
Le Commissaire-enquêteur Gérard Foucay

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures

~~Gérard Foucay~~

Observations de M⁽¹⁾

OBS. 1 :



~~Gérard Foucay~~

Permanence du 6 juillet 2019 de 8^h45 à 11^h45
de la Commission enquêteur Bertrand Foucetyl

g. f.

OBS 2

n. LEBARQ Henri

je tiens à préciser, en préambule, que je formule ces observations à la fois comme résident du Village et ancien Maire de la Commune.

- 1/ Nos villages n'ont pas vocation à servir d'exutoire aux C^{les} d'Agb de Melun et Fontainebleau
- 2/ Sa constitution, en communauté de Communes de nos 10 villages (ex Canton de Perthes) aurait comme vocation première le maintien du caractère rural de ces villages -
- 3/ Dans le PLU et le Schéma directeur de Fontainebleau dont nous dépendons ne prévoient qu'une population maximale de † 2500 hab. à l'horizon 2025 -
- 4/ Ce projet anticipé largement ces données
- 5/ Ses recommandations des services, de l'Etat à l'exception de l'établissement du PLU insistaient sur le fait de faire de la Commune le ~~plus~~ possesseur des terres agricoles.
Le futur portera à 2ha 5 !

- * Ses terrains concernés par le projet se situent à la proximité immédiate
 - de 3 exploitations maraîchères -
 - du terrain de sport
 - de la Salle Polyvalente
 - du parking (1 ha) de la poste
- * d'où d'innombrables nuisances sonores pour les nouveaux résidants -
 - Il y a pas de bassin d'emploi sur le territoire communal on voit les maraîchers qui emploient de la main d'œuvre saisonnière étrangère.
 - Pas de transport justifié
 - Débouchis des véhicules S/CD 6n et RD 607 dangereux
 - Des lotissements de moins d'importance sont en cours de réalisation (opération Géotrone 15 terrains.
 - " Ferme de la Fromagerie
 - † 20 terrains pour lotissement du bâti existant)
 - S'ajoute à cela le morcellement des propriétés existantes - Conclusion : Cette opération contribue à l'attractivité et entraîne un bon équilibre du village.

le 6/4/2019

OBS 3 - Terrain Carré libré soumis pour les
6/3/19 parcelles cadastrées Y 167 (1851 m²) et Y 166
(2029 m²) sis quartier du "Poirier de Fer"
entiièrement en zone A et en friche sauf
de prairies en zone U constructible.

Ces

N.